

Dossier à redonner complet avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Lors de la Journée des Associations de Fontaine Le Comte (4 septembre 2021) / dans la boîte aux lettres de la Mairie de Fontaine Le Comte ou chez Mme Gaëlle Dudognon – 73 rue Antoine de St Exupéry – 86240 Fontaine Le Comte ou Chez Maryline Mendia 13 rue des chaumes 86240 Fontaine Le Comte

Documents à joindre : - La demande d'adhésion dûment complétée et signée ; - le paiement complet (même si règlement en plusieurs fois) ; - Une attestation d'assurance responsabilité civile - Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse pour une première inscription (pour une réinscription le certificat est à renouveler s'il a plus de 3 ans)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ Sexe : \_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_ \_\_ \_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

**TOUTE CORRESPONDANCE SE FERA PAR MAIL ou SMS, MERCI DE NOUS INDIQUER UNE ADRESSE MAIL ET UN N° DE PORTABLE VALIDES QUE VOUS CONSULTEZ REGULIEREMENT.**

### POUR LES ADHERENTS MINEURS

Représentant légal de l'enfant (résidant à la même adresse)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

Second représentant légal de l'enfant (le cas échéant)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_ \_\_ \_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

### COURS ET TARIFS

Adhésion Annuelle/élève à l'ordre de « Studio Font'Danza » : **20 EUR**

Règlement des cours à l'ordre des « JAD » (chèques, chèques sport sport, chèques vacances et chèques Déclic) :

- 1 cours d'une heure et moins/semaine : **165 EUR/an**

- **1 cours de plus d'une heure/semaine : 180 €/an**

**REDUCTION = Un cours supplémentaire/semaine : 75 EUR/an**

**Deux cours supplémentaires ou plus / semaine : 120 EUR/an**

**REDUCTION FAMILLE = frais d'adhésion de 10 EUR/élève d'une même famille**

Affiliation JAD : **possibilité de prendre des cours sur EDAC, JAD St Benoit et JAD Mignaloux pour 60 EUR/cours et 15 EUR d'adhésion**

| Professeures     | Cours proposés                                       | Jours    | Horaires    | Cochez SVP |
|------------------|--|----------|-------------|------------|
| Delphine JOUTEAU | Modern Jazz Eveil (dès 4 ans)                        | Mercredi | 14h45/15h45 |            |
|                  | Modern Jazz Initiation (6 - 8 ans selon niveau)      | Mercredi | 14h45/15h45 |            |
|                  | Modern Jazz Elémentaire (8 - 11 ans selon niveau)    | Mercredi | 15h45/17h   |            |
|                  | Modern Jazz Intermédiaire (10 - 14 ans selon niveau) | Mercredi | 17h/18h30   |            |
| Karine BRIGEON   | Classique à partir de 8 ans                          | Vendredi | 17h30/18h30 |            |
|                  | Classique moyen à partir de 11 ans                   | Vendredi | 18h30/19h45 |            |

|               |                              |          |             |  |
|---------------|------------------------------|----------|-------------|--|
|               | Modern'Jazz Moyen            | Vendredi | 19h45/21h15 |  |
| Tanya BRIGEON | Hip-Hop (6-8ans)             | Jeudi    | 16h45/17h30 |  |
|               | Hip-Hop (8/10 ans)           | Jeudi    | 17h30/18h30 |  |
|               | Hip-Hop (Collège sauf 3èmes) | Jeudi    | 18h30/19h30 |  |
|               | Hip-Hop (3èmes + Lycée)      | Jeudi    | 19h30/20h30 |  |

### **PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT**

#### **À compléter obligatoirement pour les adhérents mineurs**

Je soussigné, représentant légal de l'adhérent(e) :

- M'engage à prendre en charge mon enfant à la sortie de la salle dès la fin de son cours, soit à mandater une personne à cet effet (\*)
- En cas d'impossibilité, j'autorise mon enfant à regagner seul son domicile et je décharge l'association Studio Font'Danza ainsi que le professeur de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont mon enfant pourrait être victime de son propre fait ou du fait d'un tiers durant le trajet (\*)

(\*) Cocher la ou les cases correspondantes

### **AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE (fixe ou animée)**

Je soussigné, adhérent majeur ou représentant(s) légal(aux) de l'adhérent mineur, autorise expressément l'association Studio Font'Danza à réaliser ou faire réaliser des images fixes ou animées lors de reportages internes, de portes ouvertes ou de spectacles pour les usages ci-après en lien avec l'association : article de presse ; exposition ; publications électroniques ; DVD et photos du spectacle ; projection publique ; publicité ; calendrier. Les images pourront être exploitées directement par l'association ou par l'intermédiaire d'un tiers.

La présente autorisation est accordée pour la durée de la saison de danse en cours (du 01/09 au 31/08 de l'année suivante).

L'association Studio Font'Danza s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'adhérent, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

### **REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022**

ARTICLE 1 : L'association Studio Font'Danza est une association régie par la loi de 1901 relative aux associations sans but lucratif. Elle a pour objet l'enseignement, la pratique et la diffusion de la danse Modern'Jazz et Hip-Hop, ainsi que la création chorégraphique.

ARTICLE 2 : Les membres du bureau sont bénévoles. Ils sont élus lors de l'assemblée générale annuelle parmi les adhérents à l'association ou parmi leurs représentants légaux.

ARTICLE 3 : L'association emploie des professeurs salariés, titulaires du brevet d'Etat ou équivalent. Ceux-ci s'engagent à être ponctuels et à prévenir en cas d'absence aux cours. L'Association est partenaire de l'Association des Jeunes Amis de la Danse qui emploie les mêmes professeurs. Ce partenariat s'étend également à des stages qui pourront être communs, aux Cartes Blanches des JAD et autres activités qui pourront être proposés aux élèves de Studio Font'Danza ainsi qu'à son pôle costume.

ARTICLE 4 : Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour de leur cotisation. Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence, ils sont priés d'en prévenir le bureau ou le professeur. Les cours sont assurés normalement hors vacances scolaires : les cours éventuellement annulés, au-delà d'un seul cours dans l'année, seront reprogrammés prioritairement pendant les vacances scolaires en accord avec les élèves, sauf pour le mois de juin, où les professeurs sont très sollicités par les répétitions des spectacles des autres associations.

ARTICLE 5 : Le contenu, l'organisation et l'animation du cours est de l'entière responsabilité des professeurs ; ils seront adaptés au niveau de chacun. Les cours « adultes » sont ouverts aux parents ou représentants légaux des élèves ou autres personnes extérieures.

ARTICLE 6 : Les parents ou représentants légaux doivent accompagner leurs enfants mineurs sur le lieu du cours et s'assurer que le professeur est effectivement présent. Jusqu'à l'arrivée de celui-ci, les parents doivent assurer la surveillance.

ARTICLE 7 : La prise en charge des élèves par l'association et le professeur s'achève à la fin du cours.

ARTICLE 8 : Le montant des cotisations est fixé chaque année par le bureau. Le règlement s'effectuera à l'inscription et peut être fractionné par trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité au cours de l'année, sauf cas exceptionnel (raison médicale, déménagement, etc.).

ARTICLE 9 : Les élèves qui ont assisté régulièrement aux cours, s'engagent à participer au traditionnel spectacle de fin d'année. Une participation à l'achat de costumes et/ou accessoires pourra, le cas échéant, être demandée à la libre appréciation des professeurs.

ARTICLE 10 : Les parents ou représentants légaux des élèves autorisent le professeur à prévenir directement les secours en cas d'accident le nécessitant.

ARTICLE 11 : Lors des cours et manifestations organisées par l'association ou en lien avec l'association, les adhérents s'engagent à entretenir de bonnes relations avec les autres adhérents, les professeurs, les représentants de l'association et toute autre personne présente, ainsi qu'à veiller au maintien en bon état des locaux et biens mis à disposition.

ARTICLE 12 : En raison de la crise sanitaire et conformément aux directives gouvernementales, un pass sanitaire sera demandé pour les mineurs de plus de 12 ans à partir du 30 septembre.

Les membres du bureau restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Adresse Mail : [danse@studiofontdanza.fr](mailto:danse@studiofontdanza.fr) / [www.studiofontdanza.fr](http://www.studiofontdanza.fr) / Tel : 07 85 38 54 60



Studio Font'Danza



studio\_fontdanza

Fait à \_\_\_\_\_

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature de l'adhérent majeur ou du(es) représentant(s) légal(aux)